

Lyon, le mercredi 6 avril 2016

### **Pollution du réseau d'eau potable de Vif et Le Gua**

#### **L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes confirme que l'eau distribuée sur le réseau desservant Vif et Le Gua est conforme sur le plan sanitaire.**

Suite à un signalement d'un nombre important de cas de gastro-entérites sur la commune de Vif (Isère), l'ARS a demandé à la régie de l'eau de la METRO de Grenoble, de procéder à des autocontrôles de la qualité de l'eau distribuée et de vérifier l'état de fonctionnement des systèmes de production, de traitement, de distribution et de l'absence de travaux pouvant être à l'origine de la contamination de l'eau.

Le dimanche 20 mars 2016, les résultats analytiques avaient alors révélé une importante contamination microbiologique du réseau d'eau potable qui dessert les communes de Vif et Le Gua au sud de Grenoble.

Une information de restriction d'usage de l'eau a été rapidement diffusée et de l'eau embouteillée mise à la disposition de la population. En parallèle, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes a demandé à la METRO de Grenoble de mettre immédiatement en œuvre les mesures correctives nécessaires au rétablissement d'une eau de qualité conforme.

#### **Mesures de gestion et suivi de la situation**

Dès le dimanche 20 mars, les services de la METRO de Grenoble ont engagé les mesures de traitement au chlore nécessaires dans cette situation et les analyses d'autocontrôle et celles réalisées par les services de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes ont permis de lever la restriction de la consommation de l'eau le jeudi 24 mars.

Depuis cette date, l'ensemble des analyses réalisées par les services de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes (avec un laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé) montrent que :

- tous les points du réseau de distribution de Vif présentent des concentrations de chlore résiduel supérieures à 0,1 mg/l et fournissent ainsi des eaux désinfectées ;
- ces eaux respectent les limites de qualité microbiologique fixées pour l'eau potable par la réglementation sanitaire.

L'eau distribuée sur le réseau desservant la commune de Vif est ainsi conforme sur le plan sanitaire.

#### **Poursuite des investigations et du contrôle**

Les investigations se poursuivent pour déterminer les causes de cet épisode de pollution du réseau d'eau qui ne sont, à ce jour, pas connues.

L'ARS a demandé à la METRO de Grenoble de mettre en place, dans les prochaines semaines, un système de surveillance automatisé du taux chlore permettant de maintenir une chloration suffisante et constante pour davantage prévenir toute pollution de l'eau sur le plan microbiologique.

Dans cette attente, le contrôle de l'eau, renforcé depuis le début de cet épisode, sera maintenu par des analyses microbiologiques et des mesures des taux de chlore quotidiennes.

## Enquête épidémiologique en cours

Pour permettre de mesurer l'ampleur de l'épidémie liée à cet épisode de pollution, préciser les facteurs d'exposition et décrire les conséquences sanitaires, l'ARS et la cellule de l'institut de veille sanitaire en région (Cire) Auvergne-Rhône-Alpes ont lancé une étude épidémiologique auprès des habitants des communes concernées.

Les habitants de ces communes sont tous invités à participer à cette enquête, en ligne sur le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et ouverte jusqu'au 15 avril 2016.

[www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/Enquete-epidemiologique-suite.190768.0.html](http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/Enquete-epidemiologique-suite.190768.0.html)

Les résultats seront mis à disposition sur le site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

### Contact presse

**Stéphanie PARIS**

**Cécilia HAAS**

Direction déléguée à la communication

04 27 86 55 55

[ars-ara-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-presse@ars.sante.fr)

---

### L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Cet établissement public, constitué de près de 950 collaborateurs, est un opérateur de l'Etat et de l'Assurance Maladie. L'ARS met en œuvre, au niveau régional, la politique de santé publique selon trois grandes missions : la protection et la promotion de la santé, la régulation de l'offre de santé dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social, l'appui à l'efficacité des établissements et des services sanitaires et médico-sociaux. L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes est présente dans les 12 départements de la région. Son siège est situé à Lyon et à Clermont-Ferrand. Elle dispose de 12 délégations départementales à Bourg-en-Bresse, Yzeure, Privas, Aurillac, Valence, Grenoble, Saint-Etienne, Le Puy en Velay, Clermont-Ferrand, Chambéry et Annecy.

---

